

Superficie : 07 a. 16 ca.

Rue de l'abattoir.

COORDONNEES LOCALES DES POINTS.									
PTS.	1	2	3	4	5	6	7	8	9
X	76.46	80.35	103.14	100.45	105.45	105.77	110.30	112.32	105.34
Y	501.76	532.35	532.03	501.43	501.39	506.38	525.82	533.67	538.63

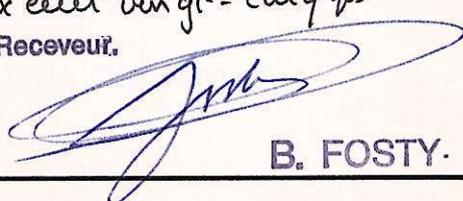
PLAN DE MESURAGE.

PARCELLE : SITUÉE À CHATELET rue de l'abattoir n° 19.

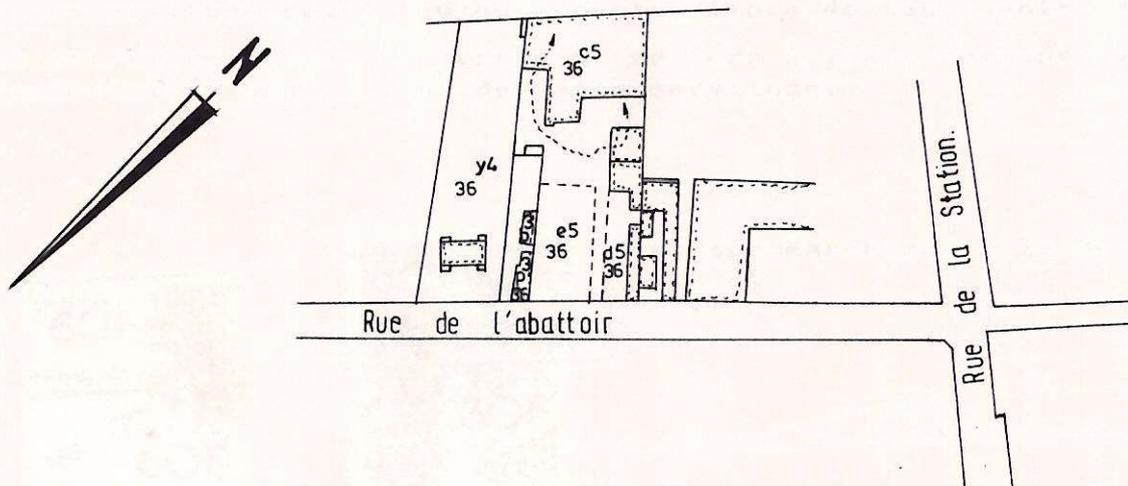
CADASTRÉE : Section A n°s 36^{e5} (pie.) et 36^{c5} (pie.)

APPARTENANT À :

Enregistré au rôle sans renvois à Charleroi IV
le 27 Octobre 1989 vol 18 fol. 77 case 07
Reçu de deux cent vingt-cinq fs
(225) Le Receveur.


B. FOSTY.

Situation cadastrale.



Echelle : 1/2.500.

Levé et dressé par P. Charlier géomètre expert immobilier.

248 avenue Paul Pastur.

6100 Mont-sur-Marchienne.

Tél: 071/43 63 38.

DATE : 30_03_88

ECHELLE : 1/200.

DOSSIER : 14/88.


Charlier

Procès - verbal de mesurage.

L'an mil neuf cent quatre vingt huit, le 30 mars,

Je soussigné,

Philippe CHARLIER, Géomètre Expert Immobilier, bureau sis à l'Avenue Paul Pastur, 248 à 6100 MONT SUR MARCHIENNE,

légalement diplômé et assermenté près le Tribunal de Première Instance séant à CHARLEROI,

requis par [REDACTED]

Déclare avoir procédé au mesurage et au bornage d'une parcelle située à CHATELET, Rue de l'Abattoir, n° 19.

Cette parcelle appartient à la société "Etablissements SANTILLI".

Cette parcelle est cadastrée à la section A aux n° 36^{E5} (pie) et 36^{C5} (pie)

Cette parcelle a une superficie de 07 a, 16 ca.
(Sept ares, seize centiares).

J'ai placé des bornes aux points 2-3 et 4 du plan.

SERVITUDE DE PASSAGE

La parcelle est grevée d'une servitude de passage figurée sous teinte grise au plan.

Cette servitude de passage a une largeur de 6m.

Elle grève le bien faisant l'objet du mesurage au profit de celui-ci et de tous les biens restant à la société venderesse et situés Rue de l'Abattoir, n° 19 à CHATELET.

Cette servitude devra toujours rester libre de toute entrave.

Son entretien et son empierrement se fera à frais communs avec les propriétaires bénéficiant de cette servitude.



Mont sur Marchienne, le 30 mars 1988

Philippe Charlier

Annexé à un acte reçu par Maître Aimé PHILIPPE, notaire résidant à Gerpines, le 18 octobre 1989.

[Handwritten signatures]